



PREFECTURE DE L'ILLE ET VILAINE

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

REÇU LE :
20 SEP. 2012
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS
DE SAINT MEEN LE GRAND

Monsieur le Président de la
Communauté de Communes du Pays
de ST MEEN LE GRAND
22, rue de Gaël
BP9

35290 SAINT MEEN LE GRAND

Service : *EAU et BIODIVERSITE*
Pôle "Protection des Milieux – Police des
Eaux Continentales"

Visite et rapport
effectués par : *Yann Rioche SeT de Brocéliande*
02 99 06 37 80/06 60 38 05 39

Suivi dossier
administratif par : *Gwenaëlle CARIOU 02 90 02 31 68*

Objet : Contre visite contrôle eaux pluviales

Montfort Sur Meu le, jeudi 13 septembre 2012

Monsieur le Président,

Un arrêté d'autorisation au titre du Code de l'Environnement (Loi sur l'Eau) vous a été délivré le 10 avril 2007 dans le cadre de la création du Parc d'Activités du Chêne sur la commune de Gaël.

Un premier contrôle des ouvrages de gestion des eaux pluviales a été réalisé par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (D.D.T.M.) d'Ille et Vilaine le 09 mai 2012. Ce contrôle avait mis en évidence différentes insuffisances au niveau des ouvrages de traitement.

Suite à ce contrôle, vous êtes intervenu pour lever ces non-conformités.

Un second contrôle a été effectué par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (D.D.T.M.) le 12/09/12. Il a été constaté les travaux suivants :

- ➔ Mise en place d'un ouvrage avec grille et cloison siphonide en sortie de bassin de rétention n°3
- ➔ Ouverture d'un carnet d'entretien et fourniture des justificatifs d'entretien du séparateur à hydrocarbures à l'aval du bassin de rétention n°1

En conséquence, les non conformités relevées lors du premier contrôle sont levées.

Ce courrier clôture la procédure de contrôle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Copie : SEB (D.D.T.M.)
Mairie de Gaël

Le Chef du SeT de Brocéliande

Michel JOLY

